

JD
15/10/2004

N/Réf : 3.05.364

Le 27 septembre 2004

Monsieur Ghislain Delisle, T.P.
Pluritec/Johnston-Vermette
225, rue des Forges, bureau 201
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7

Objet : Gazoduc Bécancour

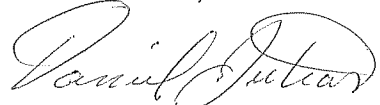
Monsieur,

Nous avons vérifié les plans soumis pour la construction projetée du gazoduc sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour. Nous avons, de plus, rencontré Messieurs Tremblay et Rousseau de Gaz Métropolitain qui nous ont apporté les éclaircissements nécessaires sur les points de discussion que nous avons soulevés lors de notre dernière conversation téléphonique.

- Dans un premier temps, Gaz Métro nous ont fourni les plans de la portion entre Raoul-Duchesne et le site de TransCanada Energy sur lesquels nous avons donné notre accord sur le tracé, bien qu'il reste une entente à faire avec Hydro-Québec pour la localisation exacte de la conduite dans la portion sud de la voie ferrée.
- Deuxièmement, nous avons accepté, sous réserve, les aires supplémentaires de travail temporaires le long du tracé. Tel que discuté avec Gaz Métro, l'entrepreneur pourra utiliser ces espaces en minimisant la coupe d'arbres. Il devra, le cas échéant, en fournir la justification auprès de Gaz Métro afin que ce dernier obtienne l'autorisation de la SPIPB.
- Troisièmement, pour ce qui est de la localisation de la conduite au centre de l'emprise, nous acceptons l'emplacement proposé. Nos discussions sur les normes et plus précisément la distance entre la conduite de gaz projetée et la construction éventuelle d'une voie ferrée permet à la Société une utilisation maximale sans contrainte dans la servitude de non-construction.
- Quatrièmement, après vérification des élévations de la conduite de gaz projetée aux différentes traverses, nous croyons qu'il n'y a pas de problème avec les services existants.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le technicien,


Daniel Jutrás

DJ/ib

c.c. M. Serge Girard, président-directeur général par intérim